

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix octobre 2016, à dix-neuf heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est assemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon, sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

|                                       |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Date de convocation : 04 octobre 2016 | Membre présents : 56      |
|                                       | Nombre de pouvoir : 1     |
| Nombre de délégués en exercice : 107  | Nombre total de vote : 57 |

### Etaients présents :

**CA Versailles Grand Parc :** Bailly : Roland Villeval / Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson / Jouy en Josas : Denise Thibault / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Noisy-le-Roi : Marc Tourelle / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret ;

**SIEED :** Adainville : Pascal Saulet / Andelu : Gilles Minella / Bazoches-Sur-Guyonne : Pierre Beheray / Behoust : Guy Pelissier / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Civry-la-Forêt : Jean-Luc RIVALS / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Dannemarie : Jocelyne Fromentin / Flexanville : François Ligney / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Garancières : Michel Secondat / Goupillières : Régine François / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Havelu : Michel Negarville / Houdan : Isabelle Lebrun / Marcq : Brigitte Martel / Méré : Alain Colombi / Millemont : Annie Joseph / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mittainville : Philippe LAPEYRE / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gérard Courtelle / Osmoy : Michel Leclerc / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lauvray-Jonot / Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat / Tacoignières : Alain Pierre / Thoiry : Irène Bouvier / Tilly : Claude Sayagh / Vicq : Héraldo Villegas / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ;

**CC Cœur d'Yvelines :** Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravrière / Neauphle-Le-Château : Catherine Sous / Saint-Germain-de-la-Grange : Marie-Christine Charissoux / Saulx-Marchais : Yann Severini / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bacle ; **CC de la Haute Vallée de Chevreuse :** Le-Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse ; **CC Gally-Mauldre :** Chavenay : Michaela Ackermann / Mareil-Sur-Mauldre : Michel Groh / Saint-Nom-La-Bretèche : Gérard Parfait. **Saint Quentin en Yvelines CA :** Maurepas : Véronique Millot / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Boussard / La verrière : Christian Bourgoïn / Villepreux : Thierry Essling. **CA Saint Germain Boucles de Seine :** L'Etang-la-Ville : Gilbert Arnaud.

### Etaients absents et représentés :

**CA Versailles Grand Parc :** Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet représenté par Alain Sanson (CAVGP : Fontenay-Le-Fleury).

### Etaients absents :

**CA Versailles Grand Parc :** Bièvres : Georges Douarre / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heulme ; **SIEED :** Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Boissets : Audrey Mechali / Bourdonné : Patrick Trochet / Champagne : Mickaël Moulin / Courgent : Florian Wojtowicz / Crespières : Thomas Revise / Davron : Maurice PERRAULT / Galluis : Eric Gaudin / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Goussainville : Guillaume Graffin / Gressey : Guillaume Fautrat / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Herbeville : Laurent Thiriau / Mareil-Le-Guyon : Dominique Jouin / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondou / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Marjorie Busac / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefevre / Mulcent : William Kermmeling / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / Richebourg : Sophie Mercier / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint Lubin de la Haye : Alexis Gerber / Septeuil : Yannick TENESI / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll ; **CC Gally-Mauldre :** Feucherolles : Michel Delamaire. **Saint Quentin en Yvelines CA :** Les-Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Coignièes : Jean-Pierre Sevestre / Elancourt : Gilbert Reynaud / Guyancourt : Bernard Tabarie / Magny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Plaisir : Josephine Kollmannsberger / Trappes : Jean-Claude Richard / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat. **CA Saint Germain Boucles de Seine :** Mareil-Marly : Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice  
Valérie BLANCONNIER, Secrétaire  
Juliette MECQUENEM, Secrétaire  
ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d'Ouvrage  
CNIM : Jean-Paul DOUCHY

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 h15 constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour adressé le 04 octobre 2016 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d'Yvelines, CC de la Haute Vallée de Chevreuse, CC de Gally Mauldre, Saint Quentin en Yvelines CA, CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

**ORDRE DU JOUR :**

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 18 FEVRIER ET 23 MARS 2016

2/ INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT :  
DECISIONS DU PRESIDENT

3/ RESSOURCES HUMAINES :

A - SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
B - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES  
C - ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL DU CIG

4/ FINANCES :

EXERCICE BUDGETAIRE 2016 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

5/ MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON

⇒ Attribution du marché

6/ QUESTIONS DIVERSES...

Secrétaire de séance : Madame Laurence BACLE (déléguée de la CC Cœur d'Yvelines pour la commune de Villiers Saint Frédéric).

## 1 – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 FEVRIER ET 23 MARS 2016

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 18 février et 23 mars 2016.

## 2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 4 juin 2014 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Syndicale.

**Décision n° 1/2016** relative au devis de la Société Foncier experts correspondant à la mise à jour du plan existant, mesurages complémentaires et établissement d'un plan exploitable pour un montant de 3 440 euros HT.

**Décision n° 2/2016** relative au devis concernant la fourniture et pose des trois pompes de relevage pour les cassettes de climatisations de l'entreprise PHIBOR PRESENCE pour un montant de 1 485,50 euros HT.

**Décision n° 3/2016** relative au devis concernant la fourniture et pose du contrôleur de débit pour la chaudière DAIKIN de l'entreprise PHIBOR PRESENCE pour un montant de 1 115,06 euros HT.

**Décision n° 4/2016** relative au devis concernant la mission de coordination S.P.S de la société B.E.C.S pour un montant de 24 520,00 euros HT.

**Décision n° 5/2016** relative au devis de la société TLS pour l'achat d'objets en plastique recyclé, pour un montant de 5 430,00 euros HT.

**Décision n° 6/2016** relative au devis de la société Agence Tapis Rouge pour l'achat de sacs à dos en plastique recyclé, pour un montant de 7 590,00 euros HT.

**Décision n° 7/2016** relative au devis de la société GOVA DISTRIBUTION pour l'achat d'objets en papier recyclé, pour un montant de 520,00 euros HT.

**Décision n° 8/2016** relative au devis proposé par la société GFI Progiciels pour la mise en place des AP/CP sur le logiciel GFI Finances pour un montant de 490,00 euros HT.

**Décision n° 9/2016** relative au contrat de maintenance pour le logiciel de facturation avec la société GFI PROGICIELS pour un montant annuel de 283,00 euros HT.

**Décision n° 10/2016** relative au devis concernant la mise en place d'un système de climatisation au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif de l'entreprise PHIBOR PRESENCE pour un montant de 29 352,33 euros HT.

**Décision n° 11/2016** relative au devis de la Société SOCOTEC pour le diagnostic amiante avant les travaux d'optimisation du Centre de Valorisation pour un montant de 4 900 euros HT.

**Décision n° 12/2016** relative au devis de l'entreprise EN.CO.RA.GE concernant le nettoyage et le broyage du terrain appartenant au Sidompe situé au lieudit « Le ru Maldroit » à Thiverval-Grignon pour un montant de 2500 euros HT.

**Décision n° 13/2016** relative au devis avec la société SPIN INTERACTIVE pour intégrer de nouvelles fonctionnalités au site internet du SIDOMPE pour un montant de 7 850 euros HT.

**Décision n° 14/2016** relative à la désignation de Maître Louis BORE, Avocat à PARIS pour étudier le dossier de consultation du marché public CREM du CVD pour un montant de 6 750 euros HT.

**Décision n° 15/2016** relative au contrat de nettoyage des locaux du SIDOMPE, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, avec la société BO&NET pour un montant de 13 382,00 euros HT.

**Décision n° 16/2016** relative au devis de la société GOVA DISTRIBUTION pour l'achat d'objets en papier recyclé, pour un montant de 1 150,00 euros HT.

**Décision n° 17/2016** relative au devis de la société Agence Tapis Rouge pour l'achat de sacs à dos en plastique recyclé, pour un montant de 8 650,00 euros HT.

**Décision n° 18/2016** relative au devis concernant la fourniture et pose de 18 éléments de barrière main courante de l'entreprise DERICHEBOURG multiservices pour un montant de 4 100 euros H.T.

**Décision n° 19/2016** relative au devis concernant la pose d'un dallage en béton lavé de 27.60 x 0.50 ml par l'entreprise 78 RENOV MACONNERIE pour un montant de 1 401,75 euros H.T.

**Décision n° 20/2016** relative au devis de l'entreprise OPTEOR RUNGIS concernant le remplacement de l'ensemble de soufflage de la cassette de climatisation du bureau de la Direction pour un montant de 1 518,48 euros HT.

**Décision n° 21/2016** relative au devis de l'entreprise S.A.R.L. 3TECH concernant la mise en place d'un radar au rez-de-chaussée pour un montant de 338,30 euros H.T.

**Décision n° 22/2016** relative au devis concernant la mise en place du module PhaseWeb Finances Pro Chorus (avec Gestion Documentaire Intégrée) proposé par la société GFI Progiciels, pour un montant de 2 500,00 euros HT.

**Décision n° 23/2016** relative au devis concernant l'inspection vidéo de la canalisation des toilettes handicapé avec l'entreprise VINCI - OPTEOR RUNGIS pour un montant de 1 515,50 euros HT.

**Décision n° 24/2016** relative au devis, concernant la fourniture de l'ensemble des filtres et des courroies pour les centrales de traitement d'air, de l'entreprise VINCI – PHIBOR PRESENCE pour un montant de 1 252,54 euros HT.

### 3 – RESSOURCES HUMAINES

#### A - DELIBERATION N°2016/10/17 – SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

##### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) DECIDE de supprimer le poste de rédacteur :

2°) DECIDE de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :

3°) ADOPTE le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

| GRADES OU EMPLOIS                                  | CATEGORIE | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont: TEMPS NON COMPLET |
|--|-----------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| <b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>                       |           |                       |                   |                         |
| Attaché territorial*                               | A         | 1                     | 0                 |                         |
| Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | B         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>                          |           |                       |                   |                         |
| Directrice Générale des Services de 10 à 20 000 ha | A         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>SECTEUR TECHNIQUE</b>                           |           |                       |                   |                         |
| Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe    | B         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               |           | <b>4</b>              | <b>3</b>          |                         |

\* Agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de 10 000 à 20 000 habitants.

4°) DECIDE de supprimer le poste d'attaché territorial :

5°) DECIDE de créer un poste d'attaché principal :

6°) ADOPTE le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

| GRADES OU EMPLOIS                                  | CATEGORIE | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont: TEMPS NON COMPLET |
|--|-----------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| <b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>                       |           |                       |                   |                         |
| Attaché principal*                                 | A         | 1                     | 0                 |                         |
| Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | B         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>                          |           |                       |                   |                         |
| Directrice Générale des Services de 10 à 20 000 ha | A         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>SECTEUR TECHNIQUE</b>                           |           |                       |                   |                         |
| Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe    | B         | 1                     | 1                 |                         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               |           | <b>4</b>              | <b>3</b>          |                         |

\* Agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de 10 000 à 20 000 habitants.

7°) DIT que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront prélevés au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice 2017 et suivants.

#### **B - DELIBERATION N° 2016/10/18 - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES**

##### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) ACCEPTE les termes de ladite convention pour une durée de trois ans renouvelable par une décision expresse.

2°) AUTORISE le Président à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical et des expertises médicales, selon des modalités définies par la convention et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants et/ou autres).

#### **C - DELIBERATION N° 2016/10/19 - ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL DU CIG**

##### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) DECIDE de confier au Centre de Gestion de Versailles le soin d'assurer la mission d'inspection en Hygiène et Sécurité du travail.

2°) ACCEPTE les termes de la convention et INSCRIT la dépense au budget 2017 et suivants pour le montant prévisionnel de cette mission d'une durée de trois ans (chapitre 011 – article 6228).

3°) AUTORISE le Président à signer la convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail et tout document ou avenant s'y rapportant.

## 4 – FINANCES

### DELIBERATION N°2016/10/20 – EXERCICES BUDGETAIRES 2016 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) DECIDE d'admettre en non-valeur les titres liés à des prestations d'incinération d'ordures ménagères et assimilés correspondant à l'exercice 2013 pour un montant de 2 949,18 euros.

2°) PRECISE que la charge correspondante sera portée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget 2016.

### DELIBERATION N°2016/10/21 – MARCHÉ DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*Monsieur Alain COLOMBI, délégué de MERE (SIEED) quitte la séance avant ce vote.*

#### LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) PREND ACTE de l'avis de la CAO relatif à l'attribution du marché de type CREM (Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance) pour l'optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets (CVD) de Thiverval-Grignon au groupement d'entreprises **CNIM/URBAINE DE TRAVAUX /ARCHITRAV** (adresse du mandataire : 35 rue de Bassano – 75008 PARIS) pour un montant, après mise au point du marché, hors révision, décomposé comme suit :

Montant des **TRAVAUX PHASE 1 + PHASE 2** = **73 956 574,00 € HT**

Montant **EXPLOITATION MAINTENANCE PHASE 3** pour 186000 T/an\* x 10 ans  
P1 à P4 x 10 ans\* = 80 488 630,00 € HT  
P5 recettes électriques garanties x 10 ans hors Intéressement à déduire = - 40 651 990,00 € HT  
Sous-TOTAL PHASE 3 hors Intéressement sur 10 ans = **39 836 640,00 € HT**

**TOTAL: PHASE 1 + PHASE 2 + PHASE 3** (valeur avril 2016) = **113 793 214,00 € HT**

*\*Valeur non contractuelle donnée à titre indicatif)*

2°) AUTORISE le Président à signer au nom du syndicat le marché à intervenir et toutes pièces s'y rapportant ;

3°) DEMANDE au Président, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 2 juin 2014, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement de ces investissements figurant dans l'AP/CP n° 1/2016 ;

4°) DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et suivants.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.